

N° D'ORDRE : 2021-141

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 18

Pouvoirs : 09

Excusé : 00

Absents : 02

*Qui ont pris part
à la délibération : 27*

Date de convocation : 29 septembre 2021

SEANCE DU 7 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le sept octobre à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel - M. TOULOUSE Christian – Mme VIENOT Véronique – Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain – M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie – M. QUENET Xavier – Mme MATHIVET Séverine – M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – Mme ASNARD Marjorie – M. FRANCESCHINI Damien – M. CLAVE Denis – M. CALMET Pierre.

Pouvoirs : Mme DEFAUX Catherine pouvoir à Monsieur le Maire – M. DEDONS Fabrice pouvoir à M. QUENET – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie pouvoir à Mme ESPOSITO Annie – M. FONTANA Alain pouvoir à M. MARIN Michel - M. CAILLEAUX Rémi pouvoir à M. TOULOUSE Christian – Mme ASNARD Marjorie pouvoir à Mme VIENOT Véronique - Mme SAUQUET Adeline pouvoir à M. BLANC Romain – M. DEZERAUD Philippe pouvoir à M. CALMET Pierre – M. LE PEN Jean-Ronan pouvoir à M. CLAVE Denis

Absents : Mme RASTOUIL Angélique – Mme MONTAGNY Nolwenn

Secrétaire de séance : M. FRANCESCHINI Damien (à l'unanimité).

16 - PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES ET DU COMPTE ADMINISTRATIF DU SYNDICAT DES COMMUNES DU LITTORAL VAROIS (SCLV) POUR L'ANNEE 2020

Monsieur le Maire rappelle que l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales prévoit que les établissements publics de coopération intercommunale doivent présenter à l'ensemble des Conseils Municipaux des communes membres un rapport retraçant leur activité.

Ainsi, Monsieur le Maire présente le rapport annuel d'activité 2020 du Syndicat des Communes du Littoral Varois.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU le rapport d'activité 2020 du SCLV ;
- VU le compte administratif 2020 du SCLV ;

PREND ACTE

- que les diligences relatives à la présentation du rapport annuel d'activité et du compte administratif 2020 du Syndicat des Communes du Littoral Varois ont été accomplies conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 8 octobre 2021, pour extrait conforme.

 Maire,

Gilles VINCENT